

Orientation d'Aménagement et de Programmation Zone 1AU "Rue des Grillons - Rue des Floralies" (1,37ha)



Accès et déplacements

L'accès s'effectue par la rue des Floralies. Des aménagements assurant la sécurité des piétons seront créés. Ils permettent l'accès direct à la rue des Grillons qui relie la zone au secteur des écoles, du centre culturel et de la Mairie.

Densité et formes urbaines

Cette zone, qui se situe au coeur du centre-bourg, devra s'intégrer par ses formes urbaines au bâti environnant. Elle pourra accueillir des pavillons individuels et des petits collectifs dont la hauteur sera limitée à R+1+combles.

La densité à respecter se situera entre 10 et 12 logements à l'hectare (VRD inclus). Elle pourra prévoir des logements (pavillons et petits collectifs) et des logements et/ou équipements destinés à accueillir des personnes âgées et/ou handicapées. Un dépassement de la densité globale sera autorisé en cas de création de logements pour personnes âgées. Dans ce cas, la densité de la zone hors logement ou équipement pour personnes âgées sera inférieure à 10 logements par hectare (hors VRD).

L'implantation des constructions devra privilégier l'orientation permettant de bénéficier d'un apport solaire passif réfléchi.

Traitement paysager

Les plantations existantes le long de la rue des Grillons seront maintenues.

La voirie et les cheminements doux seront agrémentés d'aménagements paysagers favorisant un cadre de vie de qualité.